



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Violence intrafamiliales

Question au Gouvernement n° 4571

Texte de la question

VIOLENCES INTRAFAMILIALES

M. le président. La parole est à Mme Aina Kuric.

Mme Aina Kuric. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et j'y associe ma collègue Alexandra Louis.

Un Français sur dix aurait été victime de violences sexuelles par un membre de sa famille dans son enfance. Ce chiffre glaçant pourrait même être sous-estimé, tant la libération de la parole des victimes est difficile dans les cas d'inceste. À la violence de l'agression s'ajoute en effet la souffrance d'avoir été la victime d'un père, d'une mère, d'un oncle ou d'un frère ; la victime d'un membre de la cellule familiale, pourtant censée nous aimer et nous protéger. Le tabou est universel, l'omerta presque naturelle. Aucune région, aucun département, aucune ville, aucune catégorie sociale n'est épargnée.

Parce que le temps est une variable déterminante dans la reconstruction des victimes, la détection se doit d'être la plus précoce possible. L'école a donc aussi un rôle à jouer pour prévenir et repérer ces drames individuels, pour que se brise enfin la loi du silence. Il est essentiel de bâtir une véritable culture commune du repérage, associant le scolaire, le périscolaire et l'extrascolaire, comme nous en débattons actuellement en ce qui concerne le harcèlement scolaire.

À la demande du Président de la République, un groupe de travail interministériel portant sur les violences intrafamiliales et l'inceste a été constitué en février dernier. Ses conclusions ont été rendues cet été et ont servi de base au plan d'actions gouvernemental lancé à la rentrée dernière visant à renforcer la politique de prévention déjà menée. Celui-ci comprend la formation des personnels au recueil de la parole des victimes, mais aussi la sensibilisation des enfants et des familles.

Pouvez-vous nous donner des précisions quant au calendrier de déploiement de ce plan, car au moment où nous parlons, des enfants sont victimes de violences intrafamiliales ? Il est de notre responsabilité collective de les entendre et de les aider. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Agir ens.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Vous avez raison, ce sujet est l'un des plus dramatiques qui soit, l'un des plus traumatiques, et probablement l'un de ceux les plus fréquemment passés sous silence, pour les raisons que vous avez rappelées. Ainsi, sur la base du travail mené par Adrien Taquet pour aboutir à des propositions concrètes et par Marlène Schiappa lors du Grenelle des violences conjugales, nous avons évidemment cherché à aller de l'avant.

Les propositions issues du Grenelle concernent l'éducation dans la mesure où, vous l'avez dit, il faut à la fois de la prévention et de la formation. La prévention suppose de la coopération entre tous les acteurs et, à cet égard, nous avons commencé dans le département de la Somme une expérimentation qui associe à la fois le conseil départemental, le parquet et l'éducation nationale, dans l'optique de favoriser l'échange d'informations et de prévenir les violences. Cette expérimentation donne ses premiers résultats, lesquels nous inciteront sans doute à la généraliser.

Par ailleurs, dix-sept actions ont été recommandées par les travaux du Grenelle, que nous avons bien sûr vocation à mener. La plupart d'entre elles sont des actions de formation : elles ont commencé et doivent être systématisées, non seulement auprès des professeurs, mais aussi des personnels de l'éducation nationale et des collectivités locales. Je pense en particulier aux infirmières et aux médecins scolaires, qui sont au contact des élèves et souvent déjà à même de repérer les signaux faibles, mais qui disposeront ainsi de nouveaux outils.

Outre la formation, un travail d'information des élèves est aussi à mener. Vous le savez, un vademecum sur l'éducation sexuelle sera publié prochainement : il intégrera les violences sexuelles intrafamiliales pour sensibiliser les élèves et éviter qu'il n'y ait une omerta dans ce domaine.

Nous disposons donc d'une stratégie complète et interministérielle, qui se traduira tout au long de l'année par l'application des dix-sept actions de l'éducation nationale, dont les premières ont commencé. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et Dem.*)

Données clés

Auteur : [Mme Aina Kuric](#)

Circonscription : Marne (2^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4571

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er décembre 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [1er décembre 2021](#)